

# Lettre d'informations

*Bien-Vivre à Saint-Martin-sur-Oust*

.....

## Recensement de la population Martinaise

**Nous profitons de ce N° Spécial de notre Lettre d'informations pour vous adresser tous NOS MEILLEURS VOEUX POUR 2024 !**

**Que cette nouvelle année soit belle et vous apporte joie, santé, bonheur ....**

Le recensement de la population concerne l'ensemble de la population vivant en France. Mais il ne se fait pas en même temps pour tout le monde, les années diffèrent selon les communes. Pour les communes de moins de 10 000 habitants, il a lieu tous les 5 ans et concerne toute la population. **Notre commune est concernée en ce début d'année 2024.**

### À quoi sert le recensement ?

Réalisé par l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) et les communes, le recensement permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Il fournit des informations sur les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement...



C'est grâce à ces données que les projets qui vous concernent peuvent être pensés et réalisés !

- de ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes.
- du nombre d'habitants dépendent le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, etc.
- La connaissance de ces statistiques est un des éléments qui permettent de définir les politiques publiques nationales.
- Au niveau local, elle sert à prévoir les équipements collectifs nécessaires (écoles, hôpitaux, infrastructures des transports, logement, etc.).

**Dates de réalisation : du 18 janvier au 17 février**

## Une équipe locale dédiée

Une équipe locale d'AGENTS RECENSEURS a été constituée et validée par le Conseil Municipal.

Avant de démarrer cette mission qui sera pilotée par Anita ROYER, notre agent d'accueil à la Mairie, ces agents ont suivi une formation. Une carte tricolore leur est remise pour justifier de leur rôle, vous pouvez leur demander de vous la présenter.

Chaque agent a une zone attribuée, ils feront un 1er tour de la commune pour se repérer et pour distribuer un courrier et cette lettre d'informations, dans les boîtes aux lettres.

Ensuite, ils passeront dans chaque foyer pour distribuer un courrier personnel et les documents à compléter (possibilité de prise de rdv).



### Composition de l'équipe

- Elen BLANDEL
- Anthony CRANO
- Céline HERICOURT
- Annie TOUZÉ
- Anita ROYER

## Comment remplir le questionnaire ?

### La réponse au questionnaire est obligatoire

- **par Internet :** en vous connectant avec les identifiants remis par l'agent recenseur, sur le site [le-recensement-et-moi.fr](http://le-recensement-et-moi.fr)
- **par papier :** à l'aide des documents remis par l'agent recenseur. Il conviendra avec vous d'un rendez-vous pour venir les récupérer. Si vous le souhaitez, il peut vous aider à les compléter. Vous pouvez aussi les renvoyer directement à la mairie

**Le recensement de la population : c'est utile, c'est simple, c'est sûr.**  
Recensez-vous en ligne, c'est plus simple

[Ici, je réponds au questionnaire](#)



### C'est UTILE, c'est SIMPLE, c'est SÛR



- **Les données recueillies sont personnelles, confidentielles et protégées. Elles sont utilisées à des fins purement statistiques**
- **L'Insee organise et contrôle, les communes préparent et réalisent la collecte sur le terrain**
- **Attention : le recensement est gratuit. Ne répondez pas aux sites qui vous réclameraient de l'argent.**

**Nous vous remercions de votre participation et de réserver le meilleur accueil possible aux agents recenseurs en charge de cette mission.**

